

SEANCE DU LUNDI 9 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le neuf octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 5 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gérard BEGUIER, Alain BERNARD, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, Pascale CHERBONNIER, Sophie DUBOIS, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Valérie JOLIVEL, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN, Chantal ROBERT, Monica VISINONI.

Absents excusés : Monsieur Serge BLAISON.

Messieurs Gérard BEGUIER et Jany BOUVARD ont été nommés secrétaires.

1 Compte-rendu du Conseil municipal du 11/09/2017 :

Pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 Compte-rendu de la commission Fêtes et Relations Sociales du 19 septembre 2017

Charles POULAIN rappelle les principaux points de cette réunion.

a- Goûter des aînés 32 personnes inscrites malgré les 200 invitations envoyées à nos aînés.

La commission réfléchit sur le devenir de cette animation.

b- Réception des nouveaux habitants de notre commune ; elle aura lieu le 17 novembre 2017 à 19h00.

c- Colis des aînés : la commission propose le prestataire Helfrich pour des colis gourmets alsaciens. (coût pour un colis individuel : 17€, pour un colis duo : 26€)

d- Noël du personnel communal : la société Helfrich propose un coupon cadeau qui permettra à chaque agent de choisir son colis (4-5 propositions).

Monsieur Voisin, traiteur sur la commune sera contacté pour la préparation du buffet.

d- Vœux du Maire : Ils seront proposés le samedi 13 ou 20 janvier 2018 en matinée sous une nouvelle formule, avec pour cette année une porte ouverte de nos bâtiments école et mairie suite aux travaux d'accessibilité. Des traiteurs seront contactés pour des devis.

e- Spectacle proposé par la CCBVC (Communauté de Communes Bléré-Val de Cher) :

Le budget est de 2 500 € pour l'année 2018. Une partie de ce montant est versée à l'association « *les Pieds dans la Sauce* », le reste financera un spectacle réalisé par des professionnels. Cette année, la commission propose une troupe qui déambulerait lors de la brocante et qui pourrait amener plus de visiteurs à l'exposition (fin mai 2018).

Michel JEZY nous informe que c'est la compagnie Glob' Trot qui a été retenue par la CCBVC.

f- Réunion de village : nous nous sommes rendus depuis le début de notre mandat sur les 4 hameaux de notre commune. La commission propose une nouvelle forme de rencontre où tous les Civraysiens seraient invités apportant des idées pour améliorer le cadre de vie ou autre dans notre village.

g- Boites à livres : celles-ci pourraient être installées dans l'abribus près de la mairie, près des commerces, etc...La commission se renseigne sur l'installation, la gestion de ce nouveau lieu de rencontre.

h- Illuminations de Noël : nous aimerions installer de nouveaux points lumineux pour la période de Noël dans les hameaux. Nous commencerons par la Vallée de Mesvres avec 6 décorations.

3 Compte-rendu de la commission Scolaire du 21 septembre 2017

Charles POULAIN fait part de notre rencontre avec Madame Thuissard et Madame Geoffroy directrices respectivement des écoles de Civray-de-Touraine et de Chenonceaux.

a- Bilan de la rentrée scolaire : bilan très positif de la rentrée et des remerciements pour les travaux effectués. (Quelques petites remarques sont faites quant à la gâche du portillon, au groom de la porte sortie sud. Les demandes sont transmises à l'architecte).

Un complément d'information quant à la gestion de la grève du 12 septembre est donné par Madame Geoffroy.

Effectif : 44 élèves à Chenonceaux / 134 élèves à Civray-de-Touraine (Total pour le RPI = 178 contre 197 à la même époque de la précédente année scolaire:

b- Equiperment de la classe numérique : la commission étudie les devis des sociétés DIRECT PC (7 998,00€ TTC) et FEPP (7 849,99 TTC hors options) validés par le CARM. La société Direct PC propose une valise qui semble plus pratique pour transporter les PC portables.

La commission propose de choisir la société Direct PC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette offre et autorise Monsieur Le Maire ou le Premier Adjoint Charles POULAIN à signer le devis auprès de l'entreprise Direct PC pour un total de 7 998,00€ TTC.

Pour rappel: une subvention nous est accordée pour 50% du devis.

c- Aménagement du terrain de jeux de la cour maternelle: les devis avaient été étudiés précédemment mais des précisions étaient attendues. Les propositions proviennent des sociétés Lantana Paysage pour un total TTC de 8 461,55€ et Jérôme Paysage pour 8 190,00€TTC. La commission propose de choisir l'entreprise Jérôme Paysage.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette offre et autorise Monsieur Le Maire ou le Premier Adjoint Charles POULAIN à signer le devis auprès de l'entreprise Jérôme Paysage pour un total de 8 190,00€ TTC.

Par ailleurs, nous souhaitons réinstaller un chalet pour le rangement des vélos et trottinettes des maternelles. Un prestataire d'Esvres - Philippe BAUDET - nous propose un modèle de 13m² correspondant aux consignes données par l'architecte des Bâtiments de France. Le devis est de 5 058,00€ TTC, et un délai de 3 à 4 semaines après la signature.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette offre et autorise Monsieur Le Maire ou le Premier Adjoint Charles POULAIN à signer le devis de Monsieur BAUDET pour un montant de 5 058,00€TTC sous réserve de l'arrêté d'emplacement, de la construction d'une dalle et des dimensions à confirmer.

d- Avenir des NAP et rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019 : s'il n'y a plus d'aide financière de l'Etat, nous devons arrêter les N.A.P. Nous répartirions sur une semaine de 4 jours. Une étude financière et de faisabilité quant à une proposition de garderie le mercredi sera menée. Une réflexion sera engagée avec les parents et enseignants sur les heures d'ouverture de l'école.

e- Prestataire fourniture des repas : les trois ans arrivant à échéance pour le prestataire des repas, la commission propose de se faire conseiller par l'organisme ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales) pour monter le marché. Le Conseil Municipal accepte cette suggestion.

f- Classe de découverte : Les élèves de CM1-CM2 soit 49 élèves, partent au mois de février à Super Besse avec la répartition suivante : 3enfants de Chenonceaux ; 41 de Civray-de-Touraine ; 5 autres communes (Amboise, Luzillé, Montrichard, Chisseaux et Bléré).

La commission propose de renouveler la participation de la commune à 110€/enfant soit 4 510,00€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote la subvention de participation de 110€/enfant pour la classe découverte proposée aux enfants de CM1-CM2 à Super-Besse du 12 au 16 février 2018.

g- Mesure éducative : Afin de répondre aux problèmes d'agressivité, de discipline dans notre école des Deux Rives, Charles POULAIN propose de réunir quelques élus afin de monter un projet. Il ne faut pas voir cela dans le but de punir l'enfant mais de l'aider à apprendre le respect des autres, de revoir son comportement dans les périodes périscolaires.

h- Conseil d'enfants : des élections seront organisées au sein du RPI et les enfants élus des classes de CM1-CM2 participeront à la prochaine commission scolaire début décembre.

4 Compte-rendu de la commission Urbanisme du 27 septembre 2017

CERTIFICATS D'URBANISME

| N° d'enregistrement | Adresse du terrain | Zone | Type de CU | Avis |
|----------------------|-------------------------------|----------|------------|---|
| CU 037 079 17 D 0046 | 9 rue Nationale | Ua | a | Favorable ABF+ Limite de bruit +périmètre de protection |
| CU 037 079 17 D 0047 | Le Bourg | Ua + Uar | a | Favorable ABF+ Limite de bruit +périmètre de protection |
| CU 037 079 17 D 0048 | 9 chemin du Carroir Brault | Uc | a | Favorable |
| CU 037 079 17 D 0049 | Route de la Vallée de Mesvres | Uc | b | Favorable - Division en vue de la vente d'une partie en terrain à bâtir |
| CU 037 079 17 D 0050 | Orget | N | a | Favorable |
| CU 037 079 17 D 0051 | Les Nonneries | N | a | Favorable |

DECLARATIONS PREALABLES

| N° d'enregistrement | Adresse du terrain | Zone | Nature des travaux | Avis |
|---------------------|-----------------------------|---------|---------------------------------------|--|
| 037 079 17 D0029 | 6 rue du Pont | Ub | Création de 6 ouvertures | Défavorable - Descriptif incomplet |
| 037 079 17 D0030 | 6 rue de la Chevrolrière | Uc | Réfection de la toiture de la véranda | Favorable |
| 037 079 17 D0031 | 5 chemin des Maisons Rouges | N et Uc | Division en vue de construire | Favorable sous réserve avis STA pour sorties |
| 037 079 17 D0032 | 4 rue des Vieilles Cartes | Uc | Abri de Jardin | Favorable sous réserve ABF |

PERMIS DE CONSTRUIRE

| N° d'enregistrement | Adresse du terrain | Zone | Nature des travaux | Avis |
|----------------------|------------------------|---------|-------------------------------------|--|
| 037 079 17 D0008-M01 | rue de la Chevrolrière | Uc | Modification hauteur vide sanitaire | En attente de la visite sur place prévue avec le service instructeur |
| 037 079 17 D0019 | la Cornillerie | A et Uc | Maison Individuelle | Favorable |
| 037 079 17 D0020 | rue d'Amboise | A et Uc | Maison Individuelle | Favorable |

DPU

| N° d'enregistrement | Adresse du terrain | Zone | Avis |
|---------------------|----------------------------|---------|------------------|
| 37/2017 | 1 rue des Hauts de Vaux | Uc et N | Droit non requis |
| 38/2017 | 9 Chemin du Carroir Brault | Uc | Droit non requis |
| 39/2017 | 9 rue Nationale | Ua | Droit non requis |

Fanny HERMANGE nous fait part en conclusion de ce rapport, du rendez-vous avec Geoplus le 09/11/2017 pour le bornage du terrain de la Cave Coopérative pour un devis de 1 560,00 € TTC

5 Compte-rendu de la commission Batiments du 3 octobre 2017

Jany BOUVARD rapporte les éléments suivants :

a- Point sur les disponibilités en location

- Local commercial « de la Poste » : annonce diffusée sur « le Bon Coin » : rappel loyer de 200€
- Logement de l'école : malgré une dizaine de visites, un seul dossier en attente de validation
- Local artisanal du Chai – rue de Chenonceau : annonce à diffuser auprès de la CCBVC et sur « Le Bon Coin », les travaux de mises en sécurité ont été réalisés.

b- Fin des travaux :

- Les réserves ont été notifiées et à ce jour aucun retour des entreprises concernées
Ets Vacher pour les mains-courantes des garde-corps qui ont été poncées mais pas encore peintes
Ets Teillard pour les flaques d'eau sur l'enrobé et la pente de la rampe PMR de la garderie qui fait plus de 10%

Ent. Remy-Lebert pour l'éclairage de la rampe d'accès de la mairie

- Des avenants avec l'entreprise Briault ont été validés pour deux moins-values :

- 632,95 € TTC pour la non-démolition de la verrière

- 7 584,00 € TTC pour les normes sismiques non appliquées selon rapport APAVE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces moins-values et autorise Monsieur Le Maire ou l'adjoint Jany BOUVARD à signer les avenants de l'entreprise Briault pour une moins value globale de 8 216.95€TTC

- Des devis ont été établis par l'entreprise Remy-Lebert

- alimentation défibrillateur : 191 € TTC (ok demande travaux supplémentaires)

- kitchenette (mairie): 865 € TTC (travaux d'électricité non prévus au marché initial)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces devis et autorise Monsieur Le Maire ou l'adjoint Jany BOUVARD à signer les avenants de l'entreprise Remy & Lebert pour 1 056.00€ TTC

- une proposition d'alimentation est en attente pour les volets roulants : 138 € TTC, refus de la commission car inclus dans le marché initial (à confirmer par l'architecte).

c- Organigramme définitif des clés :

La commission a défini avec la société C.E.S les besoins en passe-général et passe-partiel pour les élus, les agents et le stock, soit 72 clés et 105 cylindres à changer.

La société C.E.S. transmettra ce document au quincailler (Ets Foussier) et au menuisier (Menuiserie C. Bouvard) pour la réactualisation du devis avant de pouvoir le signer, sachant qu'il n'était pas prévu à l'origine, de cylindres à bouton pour une sécurité par l'intérieur.

La question qui se pose concerne l'organisation pour le passe du Chai prêté aux associations par rapport à leurs disponibilités pour aller le chercher à la mairie.

Le Conseil Municipal propose qu'une caution soit instaurée pour les associations utilisant régulièrement les salles du Chai afin de leur attribuer un passe-partiel. Cette caution serait fixée à 150€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'une caution pour attribuer un passe-partiel aux associations locales et utilisant régulièrement les salles du Chai à hauteur

de 150€ et autorise Monsieur Le Maire à mettre en place celle-ci. En cas de refus du paiement de la dite caution, les associations récupéreront la clé le jour même ou la veille, aux heures d'ouverture de la Mairie contre signature et la remettront au secrétariat le soir-même.

d- Cloisons, mobilier pour de la mairie :

Des cloisons mobiles sont prévues dans le marché pour délimiter les bureaux prévus à l'étage de la mairie. La commission propose la commande de 5 pièces, coloris gris fumé V773 ST9.

Concernant le mobilier de la salle des mariages, un devis a été demandé auprès de la société Yves Ollivier (40 chaises et 9 tables formant un U et nécessaire pour 20 personnes).

2 devis sont proposés selon le revêtement des plateaux (mélaminés ou stratifiés).

Le devis retenu est de 11 263,28€TTC,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette offre et autorise Monsieur Le Maire ou l'adjoint Jany BOUVARD à signer le devis de la société Yves Ollivier pour un montant de 11 263,28€TTC

Enfin 3 devis sont attendus pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur.

e- Divers :

- Camping : fuite d'eau au bloc 2 dans le vide sanitaire : 950 m3 de consommer au lieu de 350 m3 en 2016, la réparation sera effectuée par l'entreprise Lefrere. Le gérant, Canoé Company doit déclarer ce sinistre à son assurance.
- Contrôles Acanthe : Les visites périodiques sur l'électricité, le gaz et l'incendie ont été réalisées le 27-28 septembre. Des observations ont été mentionnées sur les rapports d'électricité et de gaz. Des interventions sont à planifier.
- Lave-vaisselle : Installé au restaurant scolaire depuis jeudi 28 septembre. La formation a été faite. Cela va demander une réorganisation pour le service, afin d'optimiser au maximum le matériel. L'installation de l'ancien lave-vaisselle dans la cuisine de la salle Jacques Villeret est dans l'attente d'un rendez-vous avec EIMCO
- Des travaux ont été effectués par l'entreprise Thibault sur le bâtiment du Chai (cuvier). Remplacement du faîtage (48m de long), des ardoises : coût 5 640.20€ TTC. Il faudra penser à remplacer des gouttières.

6 Mise à disposition de documents

Monsieur Le Maire informe les élus que les rapports d'activités de la CCBVC sont tenus à leur disposition en mairie

- sur la qualité du service REOM
- sur les déchets ménagers et assimilés
- de la voirie

7 Renouvellement de bail

Monsieur Le Maire informe les élus que le bail de notre locataire de la maison du Chai à échéance du 14/12/2017 doit être renouvelé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du bail du locataire du studio de la maison du Chai dans les mêmes conditions que le bail précédent et autorise Monsieur Le Maire à établir ce renouvellement de bail et à le signer.

8 Délibérations diverses

a- Subventions 2017 :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demandes de subventions pour l'année 2017, présentées par les associations locales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations locales pour une somme totale de 6 566,00€ réparties, comme proposée aux élus ci-dessous.

Pour rappel, une subvention de 1 000,00€ prise lors du conseil du 11 septembre et a été versée aux sinistrés de l'ouragan IRMA.

La délibération portera simplement sur les 6 566,00€

| Associations locales | Montant |
|--|-------------------|
| Croix Rouge Bléré | 220,00 € |
| Comité de jumelage Bléré/Garrel | 170,00 € |
| SPA Luynes | 170,00 € |
| Prévention routière | 130,00 € |
| Coup de pouce Bléré | 880,00 € |
| Amicale des pompiers de Bléré | 110,00 € |
| APE Civray Classe de mer | 3 630,00 € |
| Ambassadeurs du Roy (Club d'échecs) | 100,00 € |
| ADMR Chisseaux | 650,00 € |
| ADMR Bléré | 200,00 € |
| UNC 37 Civray/Francueil | 150,00 € |
| Forum "Bien vieillir chez soi" | 40,00 € |
| Les amis du Cher canalisé | 16,00 € |
| Association des amis des résidents EHPAD | 100,00 € |
| s/Total | 6 566,00 € |

| Subvention exceptionnelle | Montant |
|----------------------------------|----------------|
| Victimes de l'ouragan IRMA | 1 000,00 € |

| | |
|--------------|-------------------|
| Total | 7 566,00 € |
|--------------|-------------------|

b- Contournement du barrage de Civray-de-Touraine :

René GALEA explique que depuis le piquetage des emprises du contournement du barrage de Civray-de-Touraine, celles-ci ont légèrement évolué même si le prix d'acquisition reste stable.

La parcelle a été évaluée à 168,20€ arrondis à 170€ décomposés comme suit : 1€ pour 150m² d'emprise et 167,20€ pour 440m² d'excédent soit 0.38€/m². En conséquence il faut prendre une délibération annulant la précédente ci-dessus et définissant le nouveau découpage.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession de la parcelle ZA64 pour 150m² pour l'euro symbolique et 440m² au prix de 0.38€ soit 168,20€ arrondis à 170€. Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à la voirie à signer tout document relatif à ce sujet.

9 Compte-rendu de la réunion de chantier ERPA du 4 octobre 2017

Fanny HERMANGE rend compte de la réunion en Mairie avec les entreprises Henot et Rondino .

Il faut refaire un diagnostic amiante avec des carottages sur la partie à démolir. Un devis de la société Agenda Diagnostics est arrivé pour 750,00€ TTC.

Le désamiantage et l'évacuation des déchets amiantés est également à prévoir ; un devis de la société ABS Environnement est présenté aux élus pour un total de 14 326,80€TTC concernant la partie à démolir pour la construction de l'ERPA.

D'autres devis vont être demandés.

L'entreprise Rondino nous signale que nous avons pris l'option gazon synthétique pour 8 400,00€TTC et que nous pouvons modifier notre choix de revêtement par un enrobé couleur sable pour 480,00€ TTC.

L'entreprise Henot T.P propose une plate-forme pour l'ERPA ; total du devis 29 819 ,52€TTC pour une surface de 748m². D'autres demandes de devis sont en cours.

Elle nous rappelle que nous devons également attendre la rénovation de la canalisation qui est installée sur le terrain et très vétuste. Son remplacement est prévu par le Syndicat d'assainissement.

Nous aurons une réponse en novembre quant au montant attribué pour la subvention de la Région et la DETR sera finalisé au retour de l'accord du STA.

10 Mise à disposition du Chai pour une association

Charles POULAIN nous informe que le CSC (Centre Socio-Culturel) de Bléré est intéressé par l'utilisation de la salle du Chai le lundi soir de 20h00 à 22h00.

Une convention sera prévue à cet effet.

11 Rupture de contrat

Monsieur le Maire nous fait part de la rupture de contrat avec le jeune agent embauché en contrat aidé au Services Techniques de notre commune.

Une réflexion doit être menée au recrutement d'un nouvel agent pour le service technique.

12 Questions diverses :

- Charles POULAIN nous informe que l'association La Sauce Rural souhaite nous rencontrer afin de nous présenter un bilan de leur festival et leurs projets pour 2018.
- Michel JEZY nous rend compte du bilan du Festival Jour de Cher et du vote réalisé par les membres de la CCBVC quant à la prestation de 2018. Elle aura lieu le 21/07/2018 et non le 14/07 comme souhaitée par certaines communes.

Rappel des délibérations prises :

| | | |
|------------|-----|---|
| 09/10/2017 | 095 | Subventions 2017 |
| | 096 | Equipement de la classe numérique |
| | 097 | Aménagement de la cour maternelle |
| | 098 | Subvention classe de découverte CM1-CM2 |
| | 099 | Avenant avec l'entreprise Briault |
| | 100 | Avenant avec l'entreprise Remy & Lebert |
| | 101 | Caution passe-partiel associations locales |
| | 102 | Devis mobilier mairie avec la société Yves Ollivier |
| | 103 | Renouvellement du bail locataire maison du Chai |
| | 104 | Contournement du barrage du Cher – modification valorisation de l'emprise |

Fin de séance 22h15